

DUE DILIGENCE ENVIRONNEMENTALE

Grâce à notre large éventail de connaissances des réglementations environnementales et à notre expertise technique du secteur industriel ou immobilier, nous vous accompagnons à chaque étape de la due diligence pour vous aider à donner vie à vos projets de gestion d'actifs, qu'il s'agisse de cession-acquisition, de prise de participation, de remise à niveau, d'évaluation de responsabilité environnementale, de fusion, ou de fermetures de sites.

Notre offre

Fort de plus de cinquante années d'activité à l'international, Ginger BURGEAP, société française indépendante, est un des leaders dans le domaine de l'ingénierie de l'environnement. Nous réalisons annuellement plus de 50 due diligences et expertises environnementales pour nos clients internationaux et groupes hexagonaux. Notre service de due diligence environnementale est techniquement robuste, indépendant, axé business et adapté aux objectifs uniques de chaque opération ; il garantit une évaluation exhaustive des risques et responsabilités environnementales de votre projet.

Nos missions

- Audit-expertises des aspects environnementaux, de santé et de sécurité des biens immobiliers et des investissements, ainsi que sur l'environnement réglementaire local et ses évolutions ;
- Des experts environnementaux entièrement intégrés dans le processus de transaction pour appuyer étroitement votre équipe de projet et les parties prenantes, y compris vos conseillers juridiques, financiers et en matière d'assurances ;
- Vous fournir la base de données environnementales prête à être mise en œuvre dans la data room données virtuelle du projet ;
- Aide à la prise de décision avisée afin d'éviter ou de minimiser les risques de responsabilité environnementale et les coûts associés ;
- Accompagnement proactif jusqu'à la signature finale des actes.

Quelle que soit l'ampleur du projet ou de l'investissement, l'étape du cycle de vie ou la région du monde nos experts apporteront les éléments solides à votre prise de décision.

Nous réalisons les due diligences environnementales conformément aux normes internationales ainsi qu'aux réglementations et directives nationales :

- ASTM E1527-21 pour les audits de phase 1
- ASTM 1903-19 pour la phase 2.

Enfin, les investigations de terrain (phase 2) sont réalisées au minimum selon les recommandations conformes aux exigences de la norme française AFNOR X31620 (ou des normes locales équivalentes).

Pour une assistance immédiate, contactez nos experts : burgeap.edda@groupeginger.com

Ginger BURGEAP

143 avenue de Verdun 92442 Issy-les-Moulineaux CEDEX
33 (0)1 46 10 25 70
ginger-burgeap@groupeginger.com - www.ginger-burgeap.fr

